



Poser un congé sans solde alors que je suis en congé parental

Par **alinoa_old**, le **31/05/2007** à **10:12**

je suis employée dans un supermarché depuis 12 ans environ.actuellement je bénéficie du congé parental (paje) car j'ai 2 enfants.on vient de me proposer un autre emploi qui m'intéresse énormément,mais mon éventuel futur employeur ne peut me garantir totalement la longévité de ce travail.est-ce que je peux poser un congé sans solde chez mon employeur actuel pour tenter ce nouvel emploi sans trop de risques?nmerci

Par **floriane106**, le **03/06/2007** à **19:26**

vous êtes actuellement en congé parental ce qui fait que votre contrat de travail est suspendu. Il continue donc d'exister même si vous ne travaillez pas et si vous n'êtes pas rémunéré. En revanche, vous conservez votre obligation de loyauté vis à vis de votre ancien employeur et vous ne pouvez donc pas profiter de votre congé parental (d'autant plus si celui ci fait parti de la paje donc rémunré par la caf) pour prendre un nouvel emploi.rnvotre seule solution si vous souhaitez prendre ce dernier est en effet de démissionner (pour cela, et durant votre congé parental, vous n'avez en principe pas de préavis à donner à votre ancien employeur)

Par **alinoa_old**, le **03/06/2007** à **22:23**

merci beaucoup pour votre réponse

Par **floriane106**, le **04/06/2007** à **14:57**

de rien, n'hésitez pas si vous avez d'autres questions. Je sais que les contraintes de travail dans la grande distribution sont assez importantes (pour y avoir travaillé étudiante) et que les abus sont fréquents.